



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2016
Français
Original : anglais/espagnol/français

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Liban

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Liban est présenté au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2020, soit un montant de 3 744 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 123 268 968 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



1. Fondements du programme

1. Le gouvernement du Liban peut se féliciter des réalisations importantes qui ont bénéficié à plus d'un million d'enfants défavorisés depuis 2011. Toutefois, en 2016, le pays se trouve dans une période de transition majeure. Le conflit syrien entrant désormais dans sa sixième année, les efforts fournis par les Libanais pauvres pour résister aux conséquences sociales, économiques et politiques s'intensifient. Les lacunes en matière de capacité et de ressources systémiques, qui persistent à travers le pays, affectant l'accès aux services sociaux et de protection des enfants et de leurs familles, ainsi que la qualité de ces services, ont été amplifiées par le conflit et l'afflux de réfugiés syriens. Cette situation a été aggravée par une économie stagnante depuis 2015 à une croissance zéro, l'insécurité qui menace, la pauvreté généralisée¹ et l'incertitude politique en raison de laquelle le Liban n'a plus de président en exercice depuis plus de deux ans. En conséquence de tous ces facteurs, le gouvernement, la société civile et la communauté internationale ont convenu d'élaborer des stratégies durables de réponse aux crises, ayant pour priorité le renforcement des institutions, des organisations nationales et des systèmes nationaux.

2. Avant la crise syrienne, le Liban était en bonne voie de réaliser la plupart de ses objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de l'enseignement primaire (objectif 2), de l'égalité des sexes (objectif 3), de la mortalité infantile (objectif 4) et de la santé maternelle (objectif 5). Toutefois, les disparités internes masquent la réalité des ménages libanais les plus pauvres dont beaucoup n'ont connu aucune progression.² En particulier, peu de progrès ont été observés en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté nationale (objectif 1), 8 % des Libanais vivant avec moins de 2,40 dollars par jour (2004) – loin de l'objectif des 4 % prévus pour 2015³.

3. Près d'un million et demi d'enfants défavorisés vivent au Liban⁴ et plus de 80 % d'entre eux résident dans seulement 15 % (251) des cadastres⁵ du pays. Ces enfants comptent environ 470 000 de Libanais et presque un million d'enfants d'autres nationalités, dont 540 000 réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)⁶ et 122 000 réfugiés⁷ palestiniens⁸. Environ 34 % sont âgés de moins de 5 ans, 52 % de 6 à 14 ans et 14 % de 15 à 18 ans.

¹ Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban (LCRP) 2015–2016 : Total des personnes dans le besoin et vulnérables sur le plan économique, juridique et social.

² PNUD, *Poverty, Growth & Inequality in Lebanon*, 2007.

³ PNUD, *ODM Liban 2013–2014*, 2013.

⁴ LCRP 2015–2016 : le nombre total d'enfants pauvres libanais et réfugiés syriens ou palestiniens (de 0 à 18 ans) s'élève à 1 396 790.

⁵ Le Liban compte 1 561 cadastres qui couvrent une zone de 10 452 km². Les cadastres sont les découpages géographiques officiels de niveau le plus bas utilisés par l'Administration centrale de la statistique (ACS).

⁶ Base de données du HCR, 2016.

⁷ LCRP 2015–2016 : Total des personnes dans le besoin et vulnérables sur le plan économique, juridique et social.

⁸ Le Liban accueille des réfugiés palestiniens. Le programme de l'UNICEF qui couvre les réfugiés palestiniens au Liban est défini dans le descriptif de programme de zone régionale 2014–2016 (E/ICEF/2014/P/L.7).

4. Plus de 80 % des enfants libanais et non libanais les plus défavorisés vivent dans des zones urbaines et plus de 60 % vivent dans les plus grandes villes et villages du pays⁹.
5. En termes de migration, plus de 10 % des Syriens au Liban ont pris des mesures concrètes pour atteindre les pays de l'Union européenne ou les États-Unis d'Amérique¹⁰.
6. L'établissement de rapports, de mesures et d'analyses de la pauvreté infantile multidimensionnelle demeure difficile et ralentit le développement de politiques efficaces et d'interventions nationales et locales intégrées. Compte tenu de l'ampleur de l'afflux de populations depuis 2013, il est de la plus grande urgence de mettre en œuvre des mécanismes nationaux fournissant des informations essentielles sur la situation des enfants et des femmes dans diverses cohortes de population et dans les différents gouvernorats.
7. Les enfants et adolescents handicapés sont fortement exposés à la violence, à la discrimination et à l'exclusion. Les risques sont exacerbés dans les situations d'urgence et lorsqu'aucune intervention ciblée n'est mise en place. Au Liban, le manque de données concernant les handicaps persiste, ce qui limite les interventions ciblées visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes handicapés.
8. La protection sociale reste fragmentée et se caractérise par une absence de consensus national sur les mécanismes de protection. Relativement récent, le programme national de ciblage de la pauvreté (« National Poverty Targeting Programme ») (NPTP) cible les ménages libanais, mais est dépourvu d'une couverture de protection sociale adéquate. En outre, les programmes humanitaires de distribution d'argent liquide qui ciblent les Syriens ne sont pas nécessairement axés sur les enfants ni en mesure d'atténuer correctement les stratégies d'adaptation négatives qui touchent ces derniers.
9. L'impact sanitaire et environnemental de la crise syrienne est évident, avec une augmentation marquée des maladies contagieuses et des maladies d'origine hydrique touchant les enfants de façon disproportionnée, et particulièrement les enfants âgés de 0 à 4 ans¹¹. À titre d'exemple, de tous les cas déclarés d'hépatite A, 80 % concernent des enfants¹². Le Liban n'est pas touché par la poliomyélite, mais le taux de couverture vaccinale de la rougeole reste limité à 79 % chez les enfants libanais¹³ et à 59 % pour les enfants syriens¹⁴.
10. Bien que la malnutrition aiguë sévère reste rare, le Liban a été classé par l'Organisation mondiale de la Santé comme pays en début de transition nutritionnelle, affichant des carences en micronutriments largement répandues, des niveaux modérés de sous-nutrition au sein de groupes d'âge et de populations spécifiques, et des pratiques non optimales d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants¹⁵. Il n'existe aucune politique nationale d'alimentation des nourrissons et des jeunes

⁹ Les plus grandes villes sont Beyrouth, Jbeil (Byblos), Tripoli, Baalbek, Zahlé, Saïda (Sidon), Nabatieh et Tyr. Source : Plan directeur d'aménagement du territoire libanais (NPMPLT).

¹⁰ Banque mondiale, « Survey of Syrian Refugees and Host Communities in Lebanon », 2006.

¹¹ Ministère de la santé publique, *2014-2015 Surveillance Bulletin*, 2015.

¹² Ministère de la santé publique *ibid*.

¹³ *Estimations de l'UNICEF/OMS quant à la couverture vaccinale nationale*, 2015.

¹⁴ PAM, 2015.

¹⁵ OMS, *MENA Regional nutrition strategy 2010-2019 et Plan d'action*, 2011.

enfants servant à orienter les pratiques nutritionnelles des enfants pendant les deux premières années de leur vie. Le taux d'allaitement maternel exclusif est faible tant dans les communautés libanaises (27 % pour les garçons et 23 % pour les filles) que parmi les réfugiés syriens (31 % pour les garçons et 36 % pour les filles). Les besoins alimentaires minimaux sont couverts pour environ 20 % des enfants libanais âgés de 6 à 17 mois, mais pour seulement 3 % des enfants syriens¹⁶.

11. De même, après des décennies de sous-investissement, les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées du Liban ne sont pas en mesure de répondre à une forte augmentation de la demande, particulièrement pendant les périodes de pénurie d'eau. En raison de l'afflux de Syriens, le Liban a connu entre 2011 et 2015 des hausses de la demande de 10 % en matière d'eau, 16 % en matière d'enlèvement des déchets solides et 11 % en matière de traitement des eaux usées¹⁷. Jusqu'à 70 % des sources d'eau naturelles du Liban sont contaminées par des bactéries¹⁸.

12. En matière d'éducation, le système d'enseignement public libanais accueille près de 150 000 élèves syriens¹⁹. Néanmoins, environ 50 000 Libanais (28 000 garçons et 22 000 filles) et 184 000 enfants syriens (90 000 garçons et 94 000 filles)²⁰ en âge de fréquenter l'école primaire (6 à 14 ans) sont déscolarisés. Seuls 27 % des enfants libanais et 19 % des Syriens âgés de trois à cinq ans fréquentent un établissement préscolaire public²¹. Le gel de l'augmentation des financements publics en faveur du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur depuis 2005 constitue un exemple alarmant d'insuffisance en matière de dépenses publiques. En outre, les besoins physiques, cognitifs et éducatifs des enfants présentant des besoins particuliers ou un handicap sont en grande partie non satisfaits²².

13. En termes de protection de l'enfant au Liban, les garçons, les filles et les femmes continuent d'être fréquemment victimes d'exploitation, de mauvais traitements, de négligence et de violences, y compris de violences basées sur le genre²³. Conséquence directe de la crise syrienne sur les enfants, les pires formes de travail²⁴ et de mariage²⁵ des enfants sont de plus en plus utilisées comme des mécanismes d'adaptation à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les méthodes disciplinaires physiques violentes sont répandues dans les foyers, les jeunes enfants étant les plus exposés. Les taux d'usage de telles méthodes disciplinaires sont de 45 % pour les enfants libanais et de 74 % pour les enfants syriens âgés de moins de deux ans²⁶, sans différence significative entre les garçons et les filles. La prévalence du mariage d'enfants parmi les Syriens au Liban a atteint 39 % en 2016 contre 13 % dans la République arabe syrienne d'avant le

¹⁶ UNICEF, *Enquête initiale*, 2016. Les chiffres concernant les enfants syriens sont issus de la base de données du HCR.

¹⁷ Ministère de l'environnement, (2014), *Lebanon Environmental Assessment of the Syrian Conflict and Priority Interventions*.

¹⁸ Ministère de l'environnement et de l'eau, *National Water Sector Strategy*, 2010.

¹⁹ Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, réunion du CRE du 26 janvier 2016.

²⁰ UNICEF, *Enquête initiale*, 2016.

²¹ UNICEF *ibid*.

²² Handicap International & Help Age International (2014), *Age and Disability Monitor*.

²³ Groupe de travail sur la violence sexuelle basée sur le genre (SGBVTF), LCRP, octobre 2015.

²⁴ UNICEF, *Enquête initiale*, 2016.

²⁵ UNICEF *ibid*.

²⁶ UNICEF *ibid*, femmes syriennes de 20 à 24 ans déclarant s'être mariées avant l'âge de 18 ans.

conflit²⁷. Le taux élevé de détention des mineurs découle de l'absence de mesures légales extrajudiciaires et alternatives à la détention²⁸.

14. La situation socio-économique de nombreux jeunes défavorisés libanais et non libanais continue à se détériorer, le taux de chômage parmi les jeunes Libanais étant estimé à 34 %²⁹. Le taux de chômage de 53 % qui affecte les jeunes Syriens (64 % des femmes et 49 % des hommes)³⁰ présente des risques tant sur le plan économique qu'en matière de protection, non seulement pour les jeunes eux-mêmes mais aussi pour la santé économique du pays. Le manque de moyens de subsistance a contribué à faire adopter aux familles des mécanismes d'adaptation négatifs tels que l'abandon scolaire, le mariage des enfants et leur exploitation par le travail.

15. De nombreux problèmes relatifs aux droits des enfants et des femmes les plus défavorisés vivant au Liban sont liés à des facteurs comportementaux et sociaux. Parmi ces derniers, citons la confiance limitée dans les services publics, le manque de connaissances concernant l'impact qu'ont sur les enfants le travail, le fait de ne pas achever un parcours scolaire, le mariage, les normes sociales relatives au handicap, ainsi que l'augmentation de la violence physique et psychologique qui résulte des conflits et des déplacements de populations.

16. En raison de la crise syrienne, le précédent programme de pays soutenu par l'UNICEF, qui était à l'origine un petit programme axé sur une politique de niche et sur des investissements en faveur d'actions de sensibilisation, s'est transformé en une réponse complexe à une crise de grande envergure.

17. Dès le départ, l'UNICEF a abordé la crise syrienne du point de vue de l'équité, visant à répondre aux besoins humanitaires en élargissant ses prestations de services par l'intermédiaire des institutions publiques. Cette approche a permis la mobilisation de ressources, ouvert le dialogue politique et renforcé la prestation de services au meilleur rapport coût-efficacité par le secteur public. L'un des enseignements clés à tirer de l'actuel programme est donc la nécessité d'assurer le bon déroulement des investissements dans la consolidation du système et le renforcement des capacités dans le cadre du nouveau programme.

18. Enfin, l'UNICEF a constaté l'intérêt de ses investissements dans des systèmes novateurs de surveillance et de gestion de l'information permettant de générer des données fiables sur la situation des enfants, d'améliorer la responsabilisation et de rendre compte des résultats. L'enquête nationale sur les ménages de 2016, représentative de tous les enfants au Liban au niveau des gouvernorats, en est un exemple notable. L'UNICEF souhaite mettre ces efforts à profit pour développer les systèmes tant à l'échelle nationale qu'infranationale en vue de surveiller la situation de l'ensemble des garçons et des filles à travers le pays.

²⁷ UNICEF *ibid.* ; UNICEF, *MICS Syrie*, 2006.

²⁸ Code pénal libanais, loi 422/2002.

²⁹ Banque mondiale, *Promoting Poverty Reduction and Shared Prosperity: A Systematic Country Diagnostic*, 2015.

³⁰ UNICEF, UNFPA, UNESCO, HCR et SCI, *Situation analysis of youth in Lebanon affected by the Syrian crisis*, 2014.

Priorités du programme et partenariats

19. Le programme de coopération vise à obtenir des résultats équitables pour les enfants et les familles les plus pauvres, les plus défavorisés et les plus difficiles à atteindre, en œuvrant avec des partenaires pour intervenir sur la politique, les systèmes, l'accès aux services et la demande de services, aux échelons national, infranational et communautaire. Le programme vise à répondre aux besoins humanitaires immédiats et, dans le même temps, à renforcer la résilience aux chocs futurs et à faire face aux déficits de développement. Pour y parvenir, il est essentiel que le financement reste souple et disponible sur des périodes pluriannuelles.

20. Le programme s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ses résultats contribuent à faire progresser les droits de l'enfant au Liban, à soutenir les priorités nationales dans le cadre du nouveau Plan national de développement, des plans sectoriels nationaux, du Cadre stratégique des Nations Unies 2017-2020, du Plan stratégique et du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF ainsi que des objectifs de développement durable, comme détaillé dans le cadre de résultats et de ressources (voir en annexe). Les objectifs de développement durable sont l'occasion de renforcer l'orientation du programme de pays sur la pauvreté des enfants, les jeunes, la programmation en zone urbaine et la protection sociale.

21. Le programme de coopération 2017-2020 a été préparé grâce à un processus participatif d'envergure nationale qui a fait appel à près de 700 interlocuteurs issus du gouvernement, de la société civile et des Nations Unies. Ce processus comportait trois étapes : a) analyse de situation et établissement de priorités concernant les vulnérabilités des enfants à l'échelle du pays ; b) élaboration de plans nationaux³¹ et interorganisations³² ; c) préparation du programme en tant que contribution stratégique au partage des résultats concernant les enfants à l'échelle du secteur.

22. Le socle du programme de pays est constitué des priorités régionales exposées dans l'initiative « Non à une génération perdue ! », et des zones de direction régionales du Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord³³. L'initiative « Non à une génération perdue ! » associe des interventions humanitaires, de résilience et de développement, et met l'accent sur la qualité des services et l'amélioration de l'accès des enfants et des adolescents aux services sociaux de base et aux possibilités élémentaires d'apprentissage, de développement, de protection et de participation. L'UNICEF Liban œuvrera avec le gouvernement et d'autres partenaires pour identifier également des opportunités de coopération Sud-Sud, au sein de la région MENA mais aussi au-delà.

23. L'approche fondée sur l'équité et l'inclusion est orientée sur les besoins de tous les enfants défavorisés, indépendamment de leur statut, enfants migrants compris. Dans le contexte du pays, une telle approche est fondamentale pour renforcer la cohésion et la stabilisation sociales. Le programme vise à intégrer les résultats du

³¹ Plans « Reach All Children with Education » (RACE), dirigé par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et « National Plan for Child Protection » dirigé par le Ministère des affaires sociales.

³² Cadre stratégique des Nations Unies (UNSF) 2017–2020.

³³ MENA (Middle East and North Africa).

programme et à converger sur les zones géographiques (251 cadastres à compter de 2016) qui accueillent les enfants libanais et non libanais les plus défavorisés.

24. Le soutien au changement individuel et social sera renforcé à travers la Communication pour le développement (C4D) en tant que stratégie transversale visant à promouvoir les normes et comportements sociaux positifs, la demande de services publics, ainsi que l'engagement communautaire inclusif.

25. La production d'informations probantes, le dialogue politique et le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant seront axés sur les questions les plus essentielles pour les enfants au Liban, en particulier la vaccination, l'accès à l'eau potable, les acquis scolaires, la violence, le travail et le mariage des enfants, l'enseignement secondaire adéquat et la pauvreté infantile.

26. Le programme aura pour composante essentielle de viser à favoriser l'égalité des sexes, en cherchant à supprimer les obstacles et liés au genre et en promouvant un environnement favorable. En conformité avec le Plan d'action mondial de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, le programme donnera la priorité aux interventions ciblées visant à réduire la violence basée sur le genre et le mariage d'enfants.

27. L'UNICEF et ses partenaires exploiteront l'ensemble des résultats du programme afin de recueillir des données fiables et d'intégrer les besoins des enfants et des jeunes handicapés en planifiant des interventions spécifiques fondées sur des données factuelles pour répondre à leurs besoins.

28. Dans les zones urbaines très peuplées du Liban, l'UNICEF continuera à investir dans la collecte de données et dans les partenariats permettant d'atteindre les enfants particulièrement menacés. Les questions relatives à la protection, ainsi qu'aux pires formes de maltraitance et d'exploitation, à l'accès à l'eau potable et à la nutrition seront au cœur de son action.

~~29.~~ Les partenariats stratégiques continueront à mettre à profit les points forts du gouvernement local et national, complétées par la société civile et les institutions universitaires, en vue de développer les capacités et la résilience nationales. Le programme de pays comportera une nouvelle composante : des partenariats avec le secteur privé axés sur l'initiative des Principes des droits de l'enfant et des entreprises pertinentes régissant.

30. Bien que le programme de pays soit organisé en résultats sectoriels traditionnels, ce qui permet l'alignement stratégique avec les ministères compétents, une réorientation essentielle visant à promouvoir l'intégration suivra une approche basée sur le cycle de vie, tout en mettant l'accent sur les âges suivants : (0 à 5 ans), primaire (6 à 14 ans), adolescence et jeunesse (15 à 24 ans). Les différents secteurs identifieront les opportunités d'intégration au travers de points de passage communs vers des prestations de services, des mécanismes d'orientation fiables et des systèmes de contrôle.

31. L'UNICEF et ses partenaires se sont engagés à identifier et à promouvoir les innovations visant à faire progresser les résultats en faveur des enfants. Ils auront pour priorités principales l'extension d'un réseau d'innovation chez les jeunes ainsi que des dispositifs de contrôle et de responsabilisation en temps réel, se servant des ressources du gouvernement, du secteur privé et des communautés.

Survie de l'enfant

32. Le programme de survie de l'enfant met l'accent sur des interventions complémentaires visant à accroître l'accès à l'eau potable, à une hygiène adaptée, à la vaccination et à des pratiques améliorées d'alimentation des enfants. Le programme soutiendra la Stratégie nationale de l'eau et la Stratégie nationale pour les eaux usées, en vue d'améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et de collecter des données sur le changement climatique. La lutte contre la morbidité et la mortalité des enfants passera par le soutien de la prochaine phase de la stratégie d'intervention du Ministère de la santé publique, l'accent étant mis sur la vaccination de routine et l'alimentation, notamment l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (IYCF).

33. Le programme aura pour objectif de donner aux enfants les plus défavorisés accès à l'eau potable, à des environnements sains et à des pratiques de santé améliorées à travers :

a) Un soutien aux administrations nationales et régionales dans la lutte contre les vulnérabilités des enfants liées à l'eau, ainsi que la promotion de la vaccination et d'une alimentation adéquate par la gestion stratégique et la production de données;

b) Un accès fiable aux services d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées pour les enfants les plus défavorisés;

c) Un appui au Ministère de la santé publique en vue de renforcer les services de vaccination et de soins néonataux et de promouvoir et faciliter l'allaitement maternel exclusif;

d) Le soutien des mobilisations communautaires visant à élaborer des programmes locaux de services de santé et d'approvisionnement en eau, et des réseaux qui promeuvent l'amélioration des soins aux enfants dans les domaines de l'eau, de l'hygiène, de la vaccination et de l'alimentation.

Développement de l'enfant

34. Le programme de développement de l'enfant permettra de renforcer la capacité des systèmes éducatifs nationaux à être inclusifs et équitables dans la prestation de services d'éducation de qualité à l'égard des enfants les plus défavorisés âgés de 3 à 18 ans. Cette composante du programme contribuera directement au plan national d'éducation RACE II (2017-2021), en mettant un accent particulier sur l'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et primaire, ainsi que des taux de passage et d'achèvement dans l'enseignement primaire et secondaire.

35. Le résultat prévu vise à offrir à tous les enfants de 3 à 18 ans un accès équitable à un apprentissage de qualité, inclusif et pertinent, ainsi qu'à l'éducation du jeune enfant à travers :

a) l'augmentation de la demande de scolarisation et de maintien dans l'enseignement formel et non formel, ainsi que des possibilités d'éducation du jeune enfant grâce à l'engagement avec les parents, les responsables des enfants et les responsables communautaires ;

b) l'augmentation de la capacité du système éducatif à fournir des services inclusifs et de qualité tant dans des contextes formels que non formels, où les programmes de

formation non formelle et professionnelle pour les enfants jouent un rôle de passerelles vers l'apprentissage formel et l'emploi, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Liban ;

c) l'amélioration de la capacité de gouvernance et de gestion du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et d'autres institutions afin de mieux planifier, coordonner, mettre en œuvre et contrôler les résultats du secteur éducatif formel et non formel.

Protection de l'enfant

36. Le programme de protection de l'enfance permettra de renforcer aux niveaux national, régional et communautaire les systèmes prévus pour protéger les enfants et les femmes les plus exposés à la maltraitance, à la violence, à l'exploitation et à la négligence. Cette composante du programme contribuera directement au Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, ainsi qu'à la Stratégie nationale de protection de l'enfance et de prévention contre toutes les formes de violence, de maltraitance et de négligence. Le programme mettra l'accent sur la réduction des pires formes de travail des enfants, du nombre des mariages d'enfants, de la violence domestique et des méthodes disciplinaires violentes à domicile, à l'école et au sein des communautés. Le gouvernement et l'UNICEF continueront par ailleurs à donner la priorité au programme portant sur les enfants et les conflits armés. Le programme sera complété par les résultats de l'initiative du réseau de sécurité humanitaire interorganisations mentionnée dans la composante « inclusion sociale » ci-dessous.

37. Sur la période 2017–2020, le résultat prévu comprendra un accès amélioré et des services de prévention et d'intervention équitables pour les garçons, les filles et les femmes exposés, ainsi que pour les survivants de violences, d'exploitation et de maltraitance, à travers :

a) le renforcement de la capacité nationale et de la responsabilité des Ministères des affaires sociales, de la justice, de l'éducation et l'enseignement supérieur, de la santé publique et du Conseil supérieur pour l'enfance à légiférer, planifier et budgétiser pour prévenir et lutter contre la maltraitance, l'exploitation, la négligence et la violence, notamment la violence basée sur le genre, en prêtant une attention particulière à la prise en charge des cas et aux mécanismes d'orientation intersectoriels ;

b) l'amélioration de l'accès des garçons, des filles et des femmes exposés ainsi que des survivants de violences à des services de prévention et d'intervention de qualité dans les localités les plus défavorisées, notamment à des réseaux d'aide aux familles, d'orientation, ainsi qu'à des mesures extrajudiciaires et alternatives à la détention ;

c) le soutien des capacités des enfants, des familles et des communautés à se protéger en améliorant les connaissances et les compétences des titulaires de droits, en définissant des engagements communautaires formels et en soutenant les activités d'atténuation des risques qui promeuvent des pratiques et des comportements protégeant les enfants et les femmes ;

d) l'amélioration de la base de connaissances pour mieux faciliter l'élaboration des programmes et des initiatives axés sur la sensibilisation en élaborant un cadre global de suivi et de compte rendu sur la violence à l'égard des enfants et des femmes au niveau national, ainsi qu'une surveillance des violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé et de violence.

Développement de la jeunesse

38. La composante du programme concernant la jeunesse soutiendra l'élaboration et l'institutionnalisation de politiques, de services et d'opportunités d'apprentissage inclusifs en faveur des jeunes et des adolescents, ainsi que de l'autonomisation de ces derniers.

39. Le résultat prévu est que d'ici 2020, la plupart des jeunes défavorisés (de 15 à 24 ans) exercent une influence croissante sur les politiques et s'engagent de plus en plus dans un apprentissage de qualité, dans l'emploi (conformément aux lois et réglementations en vigueur au Liban) et dans des modes de vie sains au travers des phénomènes suivants :

a) renforcement de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre et à contrôler les politiques inclusives concernant la jeunesse, tant libanaise que non libanaise ;

b) accès accru des jeunes libanais et non libanais à des formations techniques et professionnelles ainsi qu'à des programmes novateurs de renforcement des compétences pour une meilleure préparation professionnelle et employabilité ;

c) accroissement des opportunités de participation et d'autonomisation des jeunes libanais et non libanais, leur permettant d'acquérir des modes de vie sains et de s'engager activement dans leurs communautés.

Inclusion sociale

40. La composante du programme concernant l'inclusion sociale offrira des opportunités, des connaissances et des ressources pour garantir aux enfants et aux femmes démunis et exclus ainsi qu'à leurs familles l'exercice de leurs droits. Cette composante du programme fonctionnera conjointement avec toutes les composantes mentionnées ci-dessus en ce qui concerne la production de données, le dialogue politique public, la protection sociale tenant compte des enfants et l'engagement communautaire. L'UNICEF sera l'un des principaux partenaires de l'initiative ~~de file~~ du réseau de sécurité humanitaire interorganisations, qui vise à réduire la pauvreté des enfants, la privation multidimensionnelle (faible taux de scolarisation, abandons scolaires), et les stratégies négatives d'adaptation de la protection des enfants, telles que le travail et le mariage des enfants.

41. Le résultat prévu est une réduction de la pauvreté infantile multidimensionnelle au Liban grâce à un renforcement des actions en faveur des enfants aux niveaux national et communautaire, à travers :

a) le renforcement, sur le plan national et infranational, des capacités et des systèmes de collecte et d'utilisation des données, notamment concernant la pauvreté infantile multidimensionnelle et les droits des enfants et des femmes ;

b) le soutien des responsables nationaux et infranationaux dans leurs efforts pour élaborer des programmes nationaux et locaux inclusifs de développement et l'établissement de rapports sur les droits des enfants et des femmes ;

c) le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales et des acteurs humanitaires à fournir une protection sociale garantissant un niveau de vie minimal convenu et l'accès aux services de base pour les enfants les plus défavorisés ;

d) l'engagement auprès des communautés pour les sensibiliser à l'adoption d'un comportement et d'un changement social positifs, et promouvoir la demande d'un meilleur accès des groupes les plus défavorisés aux services essentiels.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie de l'enfant	0 000	29 800	29 800
Développement de l'enfant	280	62 720	63 000
Protection de l'enfance	600	10 600	11 200
Développement de la jeunesse	520	10 480	11 000
Inclusion sociale	940	1 550	2 490
Efficacité du programme	1 404	8 119	9 523
Total	3 744	123 269	127 013

Programme et gestion des risques

42. Le Cadre stratégique des Nations Unies (UNSF) pour le Liban, auquel contribue le programme de pays de l'UNICEF Liban, est régi par des structures interorganisations et gouvernementales sous la supervision de l'équipe de gestion du programme, qui soumet ses rapports au Comité directeur de l'UNSF (gouvernement et Nations Unies) et à l'équipe de pays des Nations Unies.

43. Le Liban demeure un contexte opérationnel imprévisible, tant socialement que politiquement et économiquement. Tandis que la réponse des donateurs à la crise syrienne continue d'être encourageante, des variables externes peuvent exercer une influence sur l'accession du Liban à des ressources financières et avoir de graves répercussions sur l'exécution du programme. Les capacités institutionnelles des ministères pour continuer à mettre en œuvre des programmes à grande échelle (notamment en ce qui concerne les Syriens) peuvent varier et l'aptitude de l'UNICEF à soutenir financièrement les programmes d'appui du secteur peut être menacée. Pour limiter ce risque, l'UNICEF continuera d'inclure les communautés libanaises et d'ancrer les investissements pour les programmes de pays dans le renforcement de l'équité et des systèmes. La poursuite de la diversification de l'actuelle base de donateurs, une attention particulière étant accordée aux activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles ainsi qu'au rapport coût-efficacité et aux résultats mesurables, est la meilleure garantie contre la diminution des ressources.

44. L'UNICEF Liban a œuvré, conjointement avec ses partenaires, à élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence dans les lieux d'affectation hors siège, compte tenu de l'augmentation des tensions sociales entre les communautés libanaise et syrienne, des conflits internes entre factions politiques, de la survenue de flambées épidémiques et des catastrophes liées aux conditions météorologiques.

Ces plans font l'objet d'une coordination aux niveaux interorganisations et intersectoriel, ainsi que de suivis réguliers et d'adaptations aux évolutions sur le terrain.

45. Des investissements seront effectués afin de maximiser la qualité et l'efficacité du programme de trois façons :a) en renforçant les fonctions et les responsabilités de cinq bureaux de zone de l'UNICEF à Beyrouth, Kobayat, Tripoli, Tyr et Zahlé, et, ce qui permettra de consolider les gains réalisés à travers les programmes de zone dans un contexte d'intensification de la décentralisation par le gouvernement et les organisations nationales de la société civile, eux-mêmes de plus en plus décentralisés ;b) en investissant davantage de ressources directement dans les systèmes publics plutôt que dans les organisations non gouvernementales ; et c) en renforçant les capacités institutionnelles de collecte/d'analyse et de suivi des données.

46. Pour ce qui est de la coordination de l'aide humanitaire, l'UNICEF appuie les ministères compétents concernés (Ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques, Ministère des affaires sociales, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur) dans leurs activités de gestion des secteurs de l'éducation, de la protection de l'enfance, de l'énergie et de l'eau, et aide les ministères compétents à mettre en œuvre les plans interorganisations avec les partenaires impliqués. De plus, l'UNICEF continuera à apporter un soutien au Ministère des affaires sociales pour la coordination et l'intervention en matière de violence sexuelle et de violence basée sur le genre, ainsi qu'au Ministère de la santé publique en matière de nutrition.

47. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

48. En coopération avec les ministères compétents, d'autres organismes des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF contrôlera les progrès réalisés en matière d'application des droits de l'enfant, une attention particulière étant accordée à la mesure de la réduction des goulets d'étranglement et des obstacles, afin de favoriser un environnement porteur, la demande de services sociaux de qualité et l'accès à ceux-ci, ainsi que le renforcement des données aux niveaux national et infranational. Plus précisément, l'UNICEF apportera un soutien particulier à l'Administration centrale de la statistique dans la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour le développement du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS), et au Ministère des affaires sociales pour le système de gestion de l'information sur la protection de l'enfant.

49. Le suivi du programme est effectué au moyen de contrôles de terrain, de rapports des partenaires, à la fois trimestriels et à fréquence élevée, ainsi que de suivis par des tierces parties. Les résultats du programme de pays sont contrôlés au

travers d'enquêtes et d'évaluations régulières. Les retours directs des populations touchées sont collectés à l'occasion de discussions régulières au sein de groupes de réflexion et de services de messagerie par téléphone mobile.

50. Des évaluations semestrielles et annuelles menées avec des partenaires seront utilisées pour examiner les progrès réalisés par rapport aux résultats prévus, consolider les enseignements au sein de l'UNSF ainsi que du suivi et de la présentation de rapports relatifs au programme de pays, et éclairer les décisions stratégiques prises dans le cadre du programme. Le plan intégré d'évaluation et de suivi, complété par un plan d'évaluation budgétisé, énoncera toutes les activités prioritaires de suivi, de recherche et d'évaluation. Cinq évaluations clés seront menées sur la période 2017-2020. Elles seront axées sur l'éducation non formelle, la jeunesse, la protection de l'enfant, les transferts de fonds relatifs au programme « Non à une génération perdue ! », ainsi que l'eau et l'assainissement.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Liban et l'UNICEF, 2017-2020

Convention relative aux droits de l'enfant : <i>Articles 2, 3, 6, 7, 9, 12, 13, 19, 20, 22, 24, 26, 27, 28, 29, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40</i> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : <i>Articles 1, 2, 3, 5, 6, 10, 12, 14, 16</i> Objectifs de développement durable : <i>Objectifs 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 16</i> Priorités nationales : <i>Objectifs 1 et 3 de la Stratégie nationale de développement social (2011) ; RACE II 2016–2021 ; Plan national de protection des enfants et des femmes ; Stratégie du secteur de la santé ; Stratégies nationales relatives au secteur de l'eau et aux eaux usées</i>
Résultats attendus de l'UNSF impliquant l'UNICEF : Résultat 2 (résultats 2.1.2, 2.3.2, 2.3.5, 2.4.2). Résultat 3 (résultats 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.2.6)
Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : <i>Tous les résultats ainsi que les priorités 2 et 4 du Plan d'action pour l'égalité des sexes</i>

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. Survie de l'enfant. Accès des enfants les plus défavorisés à l'eau potable, à des environnements sains et à des pratiques de santé améliorées	1. a. Pourcentage d'augmentation des ménages défavorisés ayant un accès durable à une eau potable de qualité dans la plupart des zones défavorisées (*LC1, LC2, LC3) DR : 0 % C (2020) : 10 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) 2018 et 2020	1.1. Le gouvernement du Liban possède, aux niveaux national et régional, les données factuelles et la capacité de gestion nécessaires pour lutter contre les vulnérabilités infantiles liées à l'eau et améliorer les pratiques d'alimentation des enfants.	Ministère de la santé publique, Ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques, OMS, Ministère de l'intérieur et des municipalités, Ministère des affaires sociales, Ministère de l'environnement, Ministère de l'éducation et de l'enseignement	0	29 800	29 800 (AR–urgence [ARU] 119 200)
	1. b. Pourcentage d'augmentation des pratiques d'hygiène appropriées chez les garçons, les filles, les femmes et les hommes les plus défavorisés (*LC1, LC2,	Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) 2020	1.2. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à des conditions environnementales sûres sont accrus grâce au soutien direct de l'UNICEF.				

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	LC3) DR : CAP 2016 C (2020) : 60 % de la population ciblée (dans 40 municipalités et 400 écoles en ayant le plus besoin)		1.3. Les enfants ont un accès accru aux services de vaccination de routine et d'allaitement exclusif ainsi qu'à leur promotion. 1.4. L'utilisation équitable de l'eau, de l'assainissement et l'hygiène (WASH) et des services de santé est améliorée grâce à une mobilisation communautaire appropriée.	supérieur			
	1. c. Pourcentage des enfants de moins de 1 an recevant des vaccins contenant le virus de la rougeole (*LC1) DR : 66,7 % TBC avec l'enquête en grappes sur le PEV C (2020) : 90 % au niveau national, 80 % de couverture dans l'ensemble des districts	Enquête en grappes sur le programme élargi de vaccination (PEV) par le Ministère de la santé publique/l'OMS/l'UNICEF					
	1. d. Pourcentage de garçons et de filles âgés de 0 à 5 mois à être exclusivement allaités (LC1**) DR : 14,9 % C (2020) : 30 %	MICS 2018 et 2020					
2. Développement de l'enfant. Les enfants les plus défavorisés parmi les 3-18 ans bénéficient d'un accès équitable à un apprentissage et à une éducation du jeune enfant de qualité, pertinents et inclusifs	2. a. Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans bénéficiant d'un enseignement préscolaire formel public (*LC1) DR : Libanais : 26 % Non-Libanais : 19 % C (2020) : Libanais : 32 % Non-Libanais : 25 %	MICS 2018 et Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	2.1. Accroissement de la demande de scolarisation et de maintien dans l'éducation formelle et non formelle, ainsi que de possibilités d'éducation du jeune enfant pour les enfants de 3 à 18 ans, et réduction des barrières culturelles, financières et sexuelles. 2.2. Augmentation de la capacité du secteur de l'éducation (formelle et non formelle) à fournir des possibilités qualitatives d'apprentissage et de perfectionnement dans les environnements inclusifs.	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, organisations non gouvernementales (ONG)	280	62 720	63 000 (252 000 ARU)
	2. b. Pourcentage d'enfants déscolarisés en âge de fréquenter l'école primaire (*LC2) (**RLA) DR : Libanais : 6,3 % Non-Libanais : 49 %	MICS 2018 et Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur					

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Enfants handicapés : à déterminer (étude sur le handicap) C : Libanais : 3 % Non-Libanais : 20 % Enfants handicapés : à déterminer (étude sur le handicap)		2.3. Renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des institutions visant à planifier, fournir et contrôler efficacement les services d'éducation (formelle et non formelle).				
	2. c. Taux d'achèvement de l'enseignement primaire (*LC2) DR : Libanais : 90 % Non-Libanais : 20 % C : Libanais : 95 % Non-Libanais : 50 %	MICS 2018 et Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur					
3. Protection de l'enfant. Accès pour les garçons, les filles et les femmes exposés, ainsi que pour les survivants de violences, d'exploitation et de maltraitance, à des services de prévention et d'intervention améliorés	3. a. Pourcentage d'enfants de 2 à 14 ans victimes de pratiques disciplinaires violentes (*LC1, LC2) DR : Libanais 57 %, non-Libanais 65 % C (2020) : 30 % de réduction	MICS 2018 et 2020	3.1. Renforcement de l'engagement et de la responsabilité politique ainsi que de la capacité nationale des secteurs social, judiciaire, éducatif et sanitaire au Liban à légiférer, planifier et budgétiser à grande échelle pour prévenir et contrer la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.	Ministère des affaires sociales, Centre de développement social, Conseil supérieur pour l'enfance, Ministère de la santé publique, Institut des finances, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, (I)membres de l'ONG du groupe de travail sur la protection de l'enfance (CPWG), HCR, OIT, UNFPA, OMS, Ministère du travail ; Ministère de la	600	10 600	11 200 (ARU 44 800)
	3. b. Pourcentage de filles et de femmes de 15 à 49 ans qui déclarent qu'un mari peut légitimement frapper ou battre sa femme (*LC3) DR : Libanaises : 5,9 %, non-Libanaises : 9,8 % C (2020) : 20 % de réduction	MICS 2018 et 2020	3.2. Accès pour les garçons, les filles et les femmes exposés, ainsi que pour les survivants de violences, à un programme intégré de services de prévention et d'intervention de qualité dans les localités les plus défavorisées.				
	3.c. Pourcentage de réduction de la proportion de garçons et d'hommes de 15 à 49 ans qui déclarent qu'un mari peut légitimement frapper ou battre sa femme (*LC3)	CAP 2016 ; MICS 2018 et 2020	3.3. Augmentation des capacités des enfants, des familles et des communautés à promouvoir des				

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	DR : CAP 2016 C (2020) : CAP 2020		pratiques qui les protègent dans les localités les plus défavorisées. 3.4. Amélioration des données et des connaissances destinées à servir de base à l'élaboration de programmes et d'initiatives de sensibilisation visant à prévenir la violence, la maltraitance et l'exploitation des enfants et des femmes, et à en protéger ces derniers.	justice ; académies			
	3. d. Pourcentage de femmes (de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans (*LC3) DR : Libanaises : 11,1 % ; Non-Libanaises : 31,9 % C (2020) : 20 % de réduction dans les communautés ciblées	MICS 2018 et 2020					
	3. e. Pourcentage d'enfants (de 5 à 14 ans) qui travaillent (*LC2) DR : Libanais : 4,6 %, non-Libanais : 5,7 % C (2020) : 20 % de réduction, Libanais : 3,6 % ; non-Libanais : 4,5 %	Base de données du Ministère de la justice et système de gestion de l'information sur la protection de l'enfant (CPIMS)					
	3. f. Réduction du nombre d'enfants en détention par tranche de 100 000 enfants (*LC1, LC2, LC3) (**RLA) DR : 12 (à partir de la phase d'après-procès) C (2020) : 9 (30 % de réduction)	Bases de données du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur et des municipalités					
4. Jeunesse. La plupart des jeunes défavorisés (de 15 à 24 ans) exercent une influence croissante sur les politiques et s'engagent de plus en plus dans un apprentissage de qualité, dans l'emploi et dans des modes de vie sains.	4. a. Pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans), qui ont déclaré participer aux décisions dans les mécanismes d'engagement central et local et les influencer (*LC3) D : Sondage des jeunes (2017) C : 10 % d'augmentation (parmi la population la plus défavorisée) 50 % jeunes garçons/jeunes filles (10 %, soit approx.	Sondage des jeunes (2017 et 2020)	4.1. Renforcement de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre et à contrôler les politiques inclusives concernant la jeunesse tant libanaise que non libanaise. 4.2. Accès accru des jeunes (de 15 à 24 ans), libanais et non libanais, à des formations techniques et professionnelles ainsi qu'à des programmes novateurs de renforcement des compétences pour une meilleure préparation professionnelle et employabilité.	Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Ministère de l'agriculture, Ministère du travail, municipalités, ONG, UNESCO, PNUD, UNFPA universités	520	10 480	11 000 (ARU 44 000)

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	50 000)		4.3. Accroissement des opportunités de participation et d'autonomisation des jeunes libanais et non libanais, leur permettant d'acquérir des modes de vie sains et de s'engager activement dans leurs communautés.				
	4. b. Pourcentage des jeunes (de 15 à 24 ans) n'étant ni scolarisés, ni employés, ni en formation (*LC3) DR : enquête sur la population active (LFS, 2017) C : 50 % des jeunes les plus défavorisés	LFS (OIT), MICS 2018 et MICS 2020					
	4. c. Pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) qui acquièrent des connaissances et des attitudes promouvant un mode de vie sain et des comportements non violents (*LC3) DR : CAP 2016 C : 30 % d'augmentation pour les modes de vie sains (parmi la population la plus défavorisée)	Enquêtes CAP					
5. Inclusion sociale. Réduction de la pauvreté infantile multidimensionnelle grâce à un renforcement des actions en faveur des enfants aux niveaux national et communautaire	5. a. Pourcentage d'enfants victimes de pauvreté multidimensionnelle (*LC1, LC2, LC3) DR : 40 % des Libanais, 70 % des non-Libanais C (2020) : 15 % de Libanais, 45 % de non-Libanais	MICS, dépenses des ménages, LFS, indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	5.1. Renforcement, sur les plans national et infranational, des capacités et des systèmes de collecte de données et d'analyse de la pauvreté infantile multidimensionnelle et des droits des enfants et des femmes.	Bureau du Premier ministre, Programme national de ciblage de la pauvreté (NPTP), Administration centrale de la statistique (CAS), HCC ; ministères compétents ; gouvernorats, Ministères régionaux et municipalités ; HCR, PAM, Lebanon Cash Consortium (LCC),	940	1 550	2 490 (ARU 186 279)
	5. b. Nombre d'enfants libanais pauvres couverts par le système de protection sociale (*LC1, LC2, LC3) (**RLA) DR : 288 000 enfants (dispense de droits de scolarité et prise en charge à 70 % des coûts de santé)	National Poverty Targeting Program	5.2. Les responsables nationaux et infranationaux ont accru leur capacité à élaborer des programmes (c'est à dire des politiques, des plans et des budgets) nationaux et locaux de développement inclusif et à établir des rapports sur les obligations relatives aux droits de l'enfant				

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	C (2020) : 375 000 enfants		(Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Examen périodique universel et Convention relative aux droits des personnes handicapées). 5.3. Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales et des acteurs humanitaires à fournir une protection sociale garantissant un niveau de vie minimal convenu et l'accès aux services de base pour tous les enfants. 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement des communautés en vue de plaider pour un changement social et comportemental, et promotion de la demande d'un meilleur accès des groupes les plus défavorisés aux services essentiels.	organisations communautaires, jeunes et enfants ; Banque mondiale ; équipe de pays des Nations Unies, Conseil libanais des personnes défavorisées			
	5. c. Nombre d'enfants non libanais pauvres couverts par des transferts de fonds en cas d'urgence (*LC1, LC2, LC3) (**RLA) DR : 175 000 pendant l'hiver C (annuelle) : 50 000 enfants pour l'éducation (à compter de l'année scolaire 2017–2018) et 100 000 pendant l'hiver (à compter de l'hiver 2017–2018)	Système d'information sur l'aide aux réfugiés					
	5. d. Pourcentage de mise en œuvre des observations finales du Comité des droits de l'enfant DR : 0 % C (2020) : 50 %	Rapport du Comité					
	5. e. Pourcentage d'augmentation des normes et comportements sociaux positifs (ou sains) visant à protéger les droits de l'enfant DR : CAP 2016 C (2020) : 30 % d'augmentation	Enquêtes CAP					
6. Ce programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	6. a. Nombre de campagnes initiées par le programme ayant bénéficié d'un soutien DR : 2 C (annuelle) : 3	Rapports annuels du bureau de pays au Liban	6.1 Coordination du programme – représentant adjoint : le personnel de l'UNICEF et ses partenaires ont fourni des conseils, des outils et des ressources pour concevoir et gérer efficacement les programmes. 6.2. Relations extérieures : le personnel de l'UNICEF et ses partenaires ont fourni des conseils, des outils et des ressources pour mener des activités de communication efficaces sur les questions des droits de l'enfant	Ministères compétents, ONG nationales et internationales, organisations de jeunes, secteur privé, organismes des Nations Unies, sièges et bureau régional de l'UNICEF, médias nationaux et internationaux, comités nationaux pour l'UNICEF,	1 404	8 119	9 523 (ARU 48 050)
	6. b. Nombre d'évaluations annuelles participatives menées au cours du cycle du programme aux niveaux national et infranational DR : National/infranational (annuel) : 1/0 C : National/infranational (annuel) : 1/8	Évaluations annuelles					

Résultats de l'UNICEF (d'ici fin 2020)	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	6. c. DCT en attente > 9 mois < 1 % DR : 0 C : < 1 %	Rapports mensuels Insight	avec les parties prenantes. 6.3 Capacité de l'UNICEF et de ses partenaires en termes de programmation efficace et de gestion fondée sur les résultats, relatives aux droits et à l'égalité entre les sexes.	donateurs			
	6. d. Pourcentage des fonds reçus en tant qu'AR contre fonds demandés DR : 100 % C : 75 %	Rapports de situation mensuels	6.4 Capacité de l'UNICEF et de ses partenaires à mettre en œuvre des campagnes de communication de masse, à sensibiliser les médias et à donner une visibilité à l'UNICEF et aux donateurs. 6.5 Opérations transversales : bon rapport coût-efficacité, qualité de l'appui opérationnel fourni. 6.6 Opérations de terrain transversales : amélioration de la reddition de comptes concernant les résultats obtenus au niveau des bureaux hors siège. 6.7 Coordination humanitaire transversale : efficacité du leadership et de la coordination des secteurs sous la responsabilité de l'UNICEF.				
Total des ressources					3 744	123 269	127 013 (ARU : 694 329)

* Approche du cycle de vie : LC1 est l'étape du cycle de vie n° 1 (de 0 à 5 ans), LC2 est l'étape du cycle de vie n° 2 (de 6 à 14 ans) et LC3 est l'étape du cycle de vie n° 3 (de 15 à 24 ans).

** RLA représente une zone de leadership régional telle qu'identifiée par l'UNICEF MENA.